ASA 55

association sportive automobile

22ème Rallye de Meuse

9 et 10 Avril 2011

22ème Rallye de Meuse
Edition 2011

Organisation ASA 55

PROGRAMME DE L'EPREUVE

Samedi 09 Avril 2011

14 h 00 à 18 h 45 : Vérifications administratives (Garage SEAT St Christophe Automobile Fains les Sources)

14 h 15 à 19 h 00 : Vérifications techniques (Garage SEAT St Christophe Automobile Fains les Sources)

Dimanche 10 Avril 2011

08 h 15 **Départ Fains les Sources**
Départ 1ère Spéciale Louppy/Chée – Villotte devant Louppy
Départ 2ème Spéciale Vaubécourt – Rembercourt
Retour Fains les Sources
Départ 2ème Boucle Fains les Sources
Départ 3ème Spéciale Louppy/Chée – Villotte devant Louppy
Départ 4ème Spéciale Vaubécourt – Rembercourt
Retour Fains les Sources
Départ 3ème Boucle Fains les Sources
Départ 5ème Spéciale Louppy/Chée – Villotte devant Louppy
Départ 6ème Spéciale Vaubécourt – Rembercourt
14 h 45 **Arrivée 1er concurrent à Fains les Sources. Mise en parc fermé.**
18 h 00 **Remise des Prix et lecture du palmarès (Garage SEAT St Christophe Automobile Fains les Sources)**

REGLEMENT PARTICULIER
22ème RALLYE DE MEUSE

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 21 Février 2011
Ouverture des engagements : Lundi 21 Février 2011
Clôture des engagements : Lundi 28 Mars 2011 à Minuit
Parution du Road Book : le Samedi 09 Avril 2011 à 08h00
Vérification des documents et des véhicules : Samedi 09 Avril 2011 de 14h00 à 19h00
Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 09 Avril à 19h00
1ère réunion du collège des commissaires sportifs : Samedi 09 Avril 2011 à 19h15
Publication des équipages admis au départ : Samedi 09 Avril 2011 à 19h45
Départ de Fains les Sources le Dimanche 10 Avril 2011 à 8h15
Arrivée à Fains les Sources le Dimanche 10 Avril 2011 à 14h45
Publication des résultats : Dimanche 10 Avril 2011 ½ heures après la dernière voiture
Vérification finale Dimanche 10 Avril 2011 à 17h15
Remise des Prix à 18h00 le Dimanche 10 Avril 2011

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'ASA 55 organise en qualité d'organisateur technique et administratif les 09 et 10 Avril 2011 le :

22ème RALLYE REGIONAL DE MEUSE

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile sous le n° **3** en date du 24 Janvier 2011et enregistré par la F.F.S.A par le permis d'organisation n° **R46** en date du 26 Janvier 2011

Comité d'organisation :

Président : **Guy Janny**
Membres : **Morel Stéphane**
Fores Daniel
Jean-Claude Humbert

Secrétariat du Rallye **St Christophe Automobile**
Route de Reims – 55000 FAINS VEEL
Tel : 06 83 89 80 41 ou 06 75 65 78 36
Fax : 03 29 79 68 77

Permanence du Rallye : **St Christophe Automobile**
Route de Reims – 55000 FAINS VEEL
Tel : 06 83 89 80 41 ou 06 75 65 78 36
Fax : 03 29 79 68 77

1.1P Officiels de l'épreuve :

Commissaires Sportifs

Président :	**COTTET Patrice**	**Lic** 8012/0305
Membres :	**FOUREAUX Gilbert**	**Lic** 3482/0302
	GERARDIN Didier	**Lic** 19652/0308
Directeur de Course :	**BLANQUIN Daniel**	**Lic** 1941/0308
Directeur de Course Adjoint :	**BIDAL Jean Charles**	**Lic** 1625/0305
	FOSTIER Patrick	**Lic** 1362/0201
	MISTRI Serge	**Lic** 5905/0317
Directeur ES :	**OLIVAIN Jacky**	**Lic** 3272/0204
	JOVE Patrick	**Lic** 128187/0203
Directeur ES Adjoint :	**MADELEINNE Patrick**	**Lic** 4249/1413
	CLAUDE Gilbert	**Lic** 30132/0308
Voiture Tricolore :	**HUSTACHE Denis**	**Lic** 3092/0204
	DELATORRE André	**Lic** 15060/0304
Voiture Damier :	**HUMBERT Jean Claude**	**Lic** 8912/0302
Voiture Info :	**SALZARD Jérôme**	
Commissaires Techniques :	**PROTOIS Gérard**	**Lic** 1906/0321
	TENA Emile	**Lic** 124058/0312
	GRANDPIERRE Gilbert	**Lic** 10151/0302

Chargé des relations avec les concurrents : BUSSEREAU Bernard Lic 1503/0306

Responsable de la Sécurité : JANNY Guy Lic 17573/0302

1.2P Eligibilité

Le 22ème Rallye de Meuse compte :

- Pour la Coupe de France des Rallyes 2011
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine Alsace

1.3P Vérifications

Administratives : Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Licence FFSA 2011
- Permis de conduire (Sauf Navigateur Junior)
- Carte Grise (Dans le cas d'une voiture prêtée ou louée une attestation du propriétaire de la voiture engagée autorisant ladite voiture en compétition devra être présentée)

Techniques : Les concurrents devront présenter leurs voitures à l'heure fixée par l'organisateur et être en possession de la fiche d'homologation et du passeport technique.

Les Vérifications administratives auront lieu le **Samedi 09 Avril 2011 de 14h00 à 18h45 à la concession Seat Garage St Christophe Automobile route de Reims à Fains les Sources**

Les Vérifications techniques auront lieu le **Samedi 09 Avril 2011 de 14h15 à 19h00 à la concession Seat Garage St Christophe Automobile route de Reims à Fains les Sources**
Les Vérifications finales relatives aux réclamations auront lieux au **Garage St Christophe Automobile Route de Reims à Fains les Sources.** Le Taux horaire de la main d'œuvre sera de 45 Euros TTC.

Article 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3P - CONCURENTS ET PILOTES

3.1P Demande d'engagement Inscriptions

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **ASA 55 Garage ST Christophe Automobile**
Route Reims – 55000 FAINS VEEL

Jusqu'au ***Lundi 28 Mars 2011 à Minuit*** le cachet de la poste faisant foi.

Le nombre d'engagés est limité à 120 voitures Maximum

Si à la date du 28 Mars 2011 le nombre d'engagés est inférieur à 50, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve et d'en avertir les concurrents.

3.1.3P - Est admise toute personne physique ou morale titulaire d'une licence valable pour l'année en cours (voir règlement FFSA des Licences)
Pendant la durée de conduite et lorsque le concurrent est une personne morale ou lorsqu'il ne fait pas partie de l'équipage, toutes ses obligations et responsabilités incombent en totalité, solidairement et par indivis au 1er pilote déclaré sur le bulletin d'engagement.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont ainsi fixés :
a) **avec la publicité facultative des organisateurs : 285 Euros**
b) **sans la publicité facultative des organisateurs : 570 Euros**

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements.

3.2P - Equipages :

Conforme au règlement standard FFSA

3.3P - Ordre des départs

Conforme au règlement standard FFSA

Article 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P Voitures admises
Conforme au règlement Standard FFSA
Sont admis les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui répondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour les voitures du groupe A les voitures du groupe N et prescriptions de la FFSA pour les voitures du groupe FN, FA, F2000, R, GT de série et Z (selon la réglementation FFSA).
L'adjonction d'un carénage de protection inférieur et de bavettes transversales est autorisé dans tous les rallyes (conditions Articles 252.7.7 de l'annexe J au code sportif international.

4.2P Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques :

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P Assistance :

Conforme au règlement standard FFSA
Le seul parc d'assistance autorisé et la zone industrielle situé route de Reims à Fains les Sources. Utilisation d'une bâche protectrice et présence d'un extincteur obligatoire.

4.3.2.3P Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P – PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera communiquée par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Description

Le 22ème Rallye de Meuse représente un parcours de 162,6 Km. Il est divisé en 3 Sections.
Il comporte 6 Spéciales d'une longueur de 36,6 Kms
Les épreuves de classement sont : - ES 1 3 5 Loupy/s/Chée - Villotte devant Louppy 5,6 kms
- ES 2 4 6 : Vaubécourt – Rembercourt 6,6 Kms

L'itinéraire figure dans l'annexe Itinéraire

6.2P - Reconnaissances.

Conforme au règlement standard FFSA

Elles auront lieu seulement le Samedi 09 Avril de 08h00 à 19h00. 3 passages maximum par ES. Des contrôles seront effectués.
Pendant toute la durée du rallye y compris les reconnaissances, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France.
Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités prévues au règlement standard FFSA.

L'AVENIR DU RALLYE EN DEPEND.

6.2.7P Pénalités

<u>Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre de passage</u> :

- **Départ refusé.**
- **Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye.**
- **Demande de sanctions disciplinaires auprès de la FFSA.**
- **LES TROIS PENALITES SONT CUMULEES.**

<u>ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE.</u>

7.1P Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P Dispositions générales relatives au contrôle :

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés F.I.A
Les signes distinctifs des commissaires sont :
- Commissaire de route : Chasuble Blanche
- Chef de Poste : Chasuble Jaune

7.3P Contrôle de passage (CP) – Contrôle Horaires (CH) - Mise Hors course :
Conforme au règlement standard FFSA

7.4P Contrôle de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA

7.5P Epreuves Spéciales (ES)

Conforme au règlement standard FFSA

7.6P Parc fermé

Conforme au règlement standard FFSA
Les Voitures seront mises en Parc fermé, Parking du Garage Seat St Christophe Automobile Route de Reims à Fains les Sources du départ et dès leur arrivée à la fin du rallye, jusqu'à l'expiration des délais pour le dépôt des réclamations et à la prononciation de l'ouverture du parc par le Directeur de Course.

Assistance : Zone industrielle Route de Reims Fains les Sources. Zone délimitée.

Les Road Books seront remis pour les pilotes engagés seulement le samedi 09 Avril de 07H30 à 19H00. Lieu : Garage St Christophe Automobile. Route de Reims. Fains les Sources.

<u>ARTICLE 8P - RECLAMATIONS – APPELS</u>

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Les temps des secteurs chronométré seront pris au dixième de seconde.
En cas d'ex-æquo sera proclamé vainqueur celui qui aura réalisé le meilleurs temps lors de la 1ère ES. Si cela ne suffisait pas les temps des 2ème, 3ème, 4ème épreuves spéciales etc.…

ARTICLE 10P - PRIX ET COUPE

Les prix sont cumulables et seront distribués suivant : Au total

Scratch : **1er 300 Euros**
2ème 200 Euros
3ème 100 Euros

Classe : **1er 260 Euros (130 Euros si moins de 3 partants)**
2ème 130 Euros si plus de 5 partants
3ème 65 Euros si plus de 10 partants
4ème 30 Euros si plus de 15 partants

1er Equipage Féminin 150 Euros

3 Commissaires seront récompensés par tirage au sort.

La distribution des prix aura lieu le dimanche 10 Avril à 18 h 00 au Garage St Christophe Automobile, Route de Reims, Fains les Sources.

Plan de sécurité (Prévu au départ de chaque épreuve spéciale)
1 Ambulance
1 Médecin
1 Directeur de Course + 1 Adjoint
1 Dépanneuse
1 Liaison CB Départ/Arrivé/Point Stop
1 Liaison Téléphone Départ/Arrivé/PC
Sur le parcours X Commissaires de route